



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 28 août 2017**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. K. Atchade, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 - correspondance
3. Nomination d'un membre à la Commission de l'économie publique en remplacement de M. P. Quinche, nommé au Conseil communal
4. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de M. P. Quinche, nommé au Conseil communal
5. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de Mme D. Bressoud, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement brut de CHF 824'000.00, ayant pour cadre la réfection des infrastructures et de la chaussée à la rue des Lières
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 563'000.00 ayant pour cadre l'assainissement des infrastructures à la route des Chéseaux
8. Informations du Conseil communal
9. Questions

1. Appel

Le président souhaite la bienvenue à chacun et spécialement aux trois nouveaux conseillers généraux, MM. S. Aboa, F. Kistler et O. Sylla, ainsi qu'à la presse.

Il informe l'assemblée que M. Ch. Moreau arrivera avec quelques minutes de retard.
MM. O. Sylla et Ch. Moreau sont arrivés pendant le débat concernant le premier rapport.

36 conseillers sont présents. Mme A. Fivaz Meisterhans, MM. D. Barrigon et C. Buschini sont excusés.
MM. S. Agbaro et R. Dubois sont absents.

La majorité absolue est fixée à 19.

2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission de l'économie publique en remplacement de M. P. Quinche, nommé au Conseil communal

M. F. Ott, au nom du PLR, propose la candidature de M. B. Pedrazzini. Ce dernier est élu tacitement.

4. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de M. P. Quinche, nommé au Conseil communal

M. F. Ott, au nom du PLR, propose la candidature de Mme M. Marti. Cette dernière est élue tacitement.

5. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de Mme D. Bressoud, démissionnaire

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose la candidature M. Ch. Moreau. Ce dernier est élu tacitement.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement brut de CHF 824'000.00, ayant pour cadre la réfection des infrastructures et de la chaussée à la rue des Lières

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport, après un long débat, a été accepté à 5 voix contre 2 oppositions et 2 abstentions.

M. V. Berger, au nom du PLR, déclare que le rapport qui est présenté ce soir a provoqué de vives discussions au sein du groupe. En effet, ce rapport, qui n'est malheureusement pas prévu au budget de cette année, met en lumière quelques dysfonctionnements qu'il faut changer dès maintenant. Le premier changement demandé est que l'exécutif informe les commissions concernées au plus vite dans le cas où de telles affaires surviennent. Une information doit être faite aux présidents des commissions qui se chargeront de décider s'il est nécessaire de convoquer une séance extraordinaire

ou de simplement relayer l'information aux autres membres. Il rappelle qu'il a eu une séance de la Commission de gestion et des finances et une séance de la Commission de l'économie publique au mois de juin et aucune information n'a été donnée à ce sujet. Le dossier était pourtant déjà connu, peut-être pas encore le montant final, mais les informations auraient déjà pu être travaillées à ce moment. Cela aurait eu pour effet d'éviter de se voir mis devant le fait accompli et aurait diminué l'impact de la mauvaise surprise. Le deuxième changement demandé est qu'il y ait une meilleure discussion entre les commissions, en particulier s'agissant d'urbanisme et des coûts engendrés par les projets privés. Les infos doivent être relayées au niveau de l'exécutif. Même si les choix définitifs des promoteurs ne sont pas connus, il est clair qu'il y aura des coûts pour la commune. Il serait donc possible d'en parler en commission, planifier des estimations, budgétiser et communiquer avec les autres commissions. Il y a des personnes compétentes qui peuvent faire des estimations de coûts et qui peuvent aider en posant les bonnes questions. Il rappelle qu'il y a de toute façon l'obligation de raccordement, donc ceci ne devrait pas être une surprise si les informations sont traitées correctement en commission. Le démarchage commercial que les entreprises font auprès des investisseurs n'est pas un problème, le but est que les autorités soient en contact avec elles pour connaître leurs intentions au plus vite et être proactives. Il pense aussi que le Conseil communal pourrait travailler sur le développement du chauffage à bois pour aider les forêts de Boudry et ainsi le budget et le proposer systématiquement sans obligation aux promoteurs. Ou alors travailler dans ce sens avec les entreprises qui vendent leur énergie. L'autre point de discussion a été le financement de ce type de demande par rapport aux autres crédits déjà acceptés. En mai dernier, ce Conseil a accepté un crédit pour le bâtiment parascolaire, même si ce dernier est déjà préfinancé pour près de la moitié de son montant, il rappelle qu'il n'y a pas encore le financement final à 100% assuré. Ce rapport avait été accepté car il a été dit que les prévisions pour 2018 étaient bonnes. Or, maintenant, il est dit que le crédit demandé ce soir doit être réalisé en 2017, car plus rien n'est sûr pour 2018 au vu des reports de charges de l'Etat et de la participation contributive de Boudry à la péréquation. Il se pose la question de savoir quels sont les impacts de telles demandes non planifiées sur les projets déjà acceptés sans avoir le 100% du financement. Que cela soit dans un dicastère ou dans un autre, au final ce qui compte c'est le résultat financier de la commune dans son ensemble. De plus le Conseil communal « estime » que Boudry a les moyens de réaliser ce crédit car, il cite le rapport de la Commission de gestion et des finances : « *le Conseil communal explique les considérations, notamment en matière de rentrée d'impôts, qui permettent de penser que Boudry a les moyens cette année de réaliser les travaux* » fin de citation. Il trouve que ce sont des considérations dangereuses et qui ne laissent pas de marge de manœuvre. Il dit estimer, permettre de penser que, mais sachant la situation financière encore fragile de Boudry et sachant aussi qu'il y a d'autres priorités, par exemple les routes, qu'il serait préférable d'être sûr et de se poser la question de l'urgence de ce type de demande. Le groupe PLR comprend qu'il est plus intelligent de profiter de l'ouverture de ce tronçon de la route pour effectuer les travaux en même temps que VITEOS pour des soucis d'économie et de confort des habitants dans le secteur. Le PLR est aussi confiant que le conseiller communal en charge du dicastère va, avec l'aide du chef de service des travaux publics et celui des finances, pouvoir challenger et vérifier les coûts effectifs de ce projet auprès des différents acteurs afin d'en diminuer la charge. Par contre, il est vraiment déçu et trouve regrettable de recevoir ce type de rapport sans information préalable. Si les choses ne sont pas prévues au budget, il est d'autant plus important d'en avoir la connaissance au plus vite, surtout qu'il n'y a aucune urgence pour ce rapport si ce n'est que de profiter du calendrier des travaux de VITEOS. Finalement, il remercie les personnes impliquées dans l'établissement de ce rapport et, bien que laissant à chacun le choix de son vote, propose d'accepter exceptionnellement cette demande de crédit.

M. J. Buschini, dit qu'il ne va pas répéter encore une fois ce qui a déjà été expliqué par le rapporteur de la Commission de gestion et des finances et par le rapporteur du groupe PLR. Il déclare que le groupe PS acceptera ce rapport, plutôt par obligation et avec regret.

Le président demande si les conseillers souhaitent poser des questions en leur nom. Il donne la parole à M. B. Thomson.

M. B. Thomson, en son nom, déclare qu'il a étudié ce rapport avec intérêt et qu'il en remercie les auteurs pour les détails parce que le projet est assez complexe. Sur la page des investissements, un montant de CHF 3'000.00 pour l'achat de terrain pour réaliser un trottoir est évoqué. En consultant le site des cadastres de l'Etat de Neuchâtel, il a estimé approximativement env. 153 m de longueur de trottoir construit sur le côté sud, plus encore le trottoir sur le côté nord et se demande comment est-ce que cet achat va être financé. Il rappelle que ces terrains sur lesquels les trottoirs seront construits se trouvent sur des terrains à bâtir, qui ont une valeur, même si le bâtiment existant n'est pas prévu d'être démolé et reconstruit tout de suite. Personnellement, il a entendu dire que cela valait env. CHF. 30.-/m² et il trouve cela scandaleux, car il pense que ce prix est égal au prix d'un terrain agricole. Il demande si quelqu'un peut lui répondre de quelle manière le trottoir va être construit.

M. J.-P. Leuenberger le remercie pour sa question. Il lui dit que les CHF 3'000.00 qui sont prévus au rapport ne seront pas utilisés pour acheter du terrain le long de la route existante pour créer des trottoirs, mais que c'est la route qui va être utilisée et refaite avec un trottoir franchissable. Par contre, il y aura une dépense de terrain au croisement de la rue Oscar-Huguenin et de la rue des Lières, vis-à-vis de la poste, car sur cette parcelle une villa, dont le permis de construire est à bout portant, va se construire et qu'il faut assurer la sécurité en contrôlant la sortie des véhicules de cette nouvelle propriété. C'est donc sur cette parcelle, à angle droit à la rue des Lières, qu'il faudra acquérir quelques m² afin de la « raboter » pour créer une sortie en « pattes d'oies », afin que la vue soit suffisante pour la circulation. Selon les Services techniques, ces CHF 3'000.00 ne seront probablement même pas utilisés entièrement.

M. J.-D. Böhm, en son nom, souhaite faire une considération concernant la demande de Viteos pour faire passer le gaz sur la rue des Lières. En sachant qu'ils ont ouvert un chemin privé depuis Pré-Landry jusqu'aux nouveaux bâtiments, il se demande pourquoi Viteos ne s'est pas approché à ce moment-là pour pouvoir faire le tout dans la même fouille. Il a encore une autre pierre d'achoppement, c'est le nombre de luminaire prévu : 10 mats sur env. 230 m. Il estime que c'est bien trop et il demande à ce qu'ils soient réglés au minimum. Il sait qu'il y a des lois qui fixent le minimum autorisé de luminosité, mais il sait aussi qu'à Boudry, il faut toujours faire le maximum de ce qui est demandé et être les premiers à réaliser ce que le canton demande ou faire les choses avant le délai butoir donné. Il souhaite donc vraiment que ces luminaires soient réglés au minimum de ce qui est concevable selon la loi. Et s'il est possible d'éliminer un ou deux candélabres, ce sont peut-être des économies de bout de chandelles, mais c'est toujours ça.

M. P. Quinche répond aux deux questions. Tout d'abord, concernant Viteos, cette entreprise a fait une étude de marché parce qu'un immeuble se construit et comme c'est une entreprise privée, une société anonyme, elle doit rentrer dans ses fonds. C'est-à-dire quand elle investit CHF 1.-, elle aimerait bien récupérer à court ou à moyen terme un substantiel bénéfice. Pour alimenter seulement ce nouveau locatif, la fouille directe depuis le Pré-Landry lui semblait aussi une bonne solution, c'était au plus près. Mais Viteos a fait une étude de marché en se disant qu'à la rue des Lières, il n'y a pas de gaz et pour capter de futurs clients, il serait de bon ton d'aller chercher la conduite principale près de la poste, largement bien nantie en quantité de gaz à distribuer, puis de créer une fouille le long de la rue des Lières jusqu'au nouveau bâtiment. Il y a un client au bout, autant démarcher les autres. Et comme les voisins ont répondu favorablement, l'affaire est dans le sac et c'est à ce moment-là qu'ils ont averti la commune qu'ils allaient faire une fouille pour une nouvelle conduite de gaz et souhaitaient savoir ce que voulait faire la commune. Voilà l'histoire, en résumé, et Boudry a essayé de prendre le train en marche. Concernant les luminaires, il dit qu'il comprend cette remarque. A l'époque, il l'a aussi vécu à la Commune de Colombier, il fallait poser des luminaires tous les x mètres, avec des ampoules d'une telle puissance, c'étaient les règles d'usage. Maintenant, avec la technologie LED, tout a tellement évolué et tout est devenu très pointu. Il y a des règles strictes qui

existent. Elles sont émises par les associations de professionnels faïtières concernant la sécurité des routes et des trottoirs. Il trouverait intéressant d'organiser une séance publique pour donner un cours aux personnes intéressées sur la façon dont l'éclairage est étudié actuellement sur les différents tronçons (les grandes routes, les petites routes, les portions à 30 km/h, etc.) Mais ce n'est pas ce soir qu'il peut donner le pourquoi des 10 candélabres à la rue des Lières et des 20 à l'avenue du Collège. Lorsque les travaux seront faits à la rue des Lières, il dit que chacun pourra remarquer les différences avec cette rue-là. A l'avenue du Collège, les candélabres sont plus hauts, les directions d'éclairages sont différentes tandis qu'à la rue des Lières, ils seront certainement plus petits et l'éclairage donnera surtout sur le trottoir et sur les passages piétons. Il ne faut avoir de trous noirs entre les candélabres. Il faut donc trouver un juste équilibre et effectivement, il n'est pas nécessaire de faire une autoroute de lumière et d'ailleurs c'est ce que préconisent les nouvelles directives. Il ajoute que ce qui a été mis en place avec les travaux publics, qui gèrent le nouveau concept d'éclairage, et le dicastère des services industriels, il y a des taux d'économie d'énergie, des factures donc, qui vont jusqu'à 80%. Il a été lui-même étonné de l'évolution qui a été faite en quelques années. Il espère ainsi avoir répondu aux interrogations de M. J.-D. Böhm.

M. B. Geiser, en son nom, déclare qu'il n'a pas été fait allusion ni dans le rapport, ni dans la discussion de ce soir que l'entreprise qui construit un immeuble, en fait en construit deux. Il y en a un plus loin, qui vraisemblablement sera aussi chauffé au gaz. Il demande pourquoi la commune n'a pas fait l'étude complète, en incluant ce prochain bâtiment. Il pense qu'il aurait été intelligent de continuer la rue des Lières pour faire la boucle totale. Parce qu'un jour ou l'autre, il faudra sûrement le faire.

M. P. Quinche lui dit que les paramètres n'étaient pas forcément connus au sujet du projet de 2^{ème} bâtiment quand Viteos est arrivé avec sa proposition concernant le premier. M. B. Geiser lui dit que cela fait plus de deux que le projet de construction existe. M. P. Quinche lui répond que rien n'est absolu et qu'il faut lui reprocher de partir dans le vide alors qu'il n'est pas certain que les choses se réalisent. Il suffit que dans le 2^{ème} immeuble, il n'y ait pas les partenaires, les futurs acheteurs pour les appartements en PPE, parce que dans la région cela commence quand même un petit peu à serrer, et le bâtiment ne se fait pas. Alors la commune aurait investi pour rien ou alors il serait possible d'investir beaucoup plus tard. L'option de ce jour concerne un crédit pour cette année. Il laisse la parole au responsable du dicastère des finances.

M. D. Schürch ajoute que les éléments principaux sont dans ce rapport. Il explique la différence entre le cash-flow qui avait été estimé en 2016 et le résultat. Ce différentiel est quand même très important puisqu'il est de 2,4 mio de francs et qu'il a permis de préfinancer le bâtiment parascolaire. Aujourd'hui, il y a un total de réserve au bilan de CHF 6'107'000.00 environ, qui sont réellement couverts pour CHF 4'900'000.00 et à ceci s'ajoute les liquidités existantes sur les comptes courants de la commune, c'est-à-dire le compte utilisé pour payer les salaires et le compte utilisé pour payer les factures. Au total cela fait env. les 6 mio de francs qui sont inscrits dans le rapport. Le document qu'il a présenté à la Commission de gestion et des finances, c'est l'état des rentrées fiscales à fin juillet 2017 et il y a déjà presque CHF 800'000.00 de plus que l'année précédente. Tout en sachant que l'impôt sur les frontaliers n'a pas encore été encaissé et la totalité des deux fonds de l'impôt sur les personnes morales (IPM), il reste donc de la marge. Jusqu'à la fin de l'année, il y a à peu près la certitude de faire un meilleur résultat que l'année précédente. S'il a été décidé de présenter ce rapport ce soir, c'est parce qu'il est sûr de pouvoir le financer cette année et qu'il avait quelques incertitudes par rapport à 2018 et que ces dernières demeurent quand même. Comme c'est paru dans la presse, l'Etat se propose de transférer l'équivalent de 4 points d'impôts aux communes dans ses charges. Cela représente 27 mio de francs de plus pour l'Etat, mais 27 mio de francs de moins pour les communes et pour Boudry, environ CHF 800'000.00. Il rappelle que le 24 septembre, il faudra voter sur le report ou non de l'impôt sur les frontaliers. Pour Boudry, cela correspond à 2 points d'impôts, env. CHF 400'000.00. Il donne aussi une bonne nouvelle concernant la péréquation.

Au vu des enjeux fiscaux et de ces transferts de points d'impôts qu'ils risquent d'y avoir l'année prochaine, le Conseil d'Etat a décidé de conserver les mêmes montants en 2018 que ceux qui ont été annoncés en 2017. Mais, le risque existe de se retrouver avec un différentiel d'env. 1,2 mio de francs, ce qui fait que théoriquement, les comptes seront quand même encore bouclés avec un bénéfice, mais Boudry n'aura pas les mêmes moyens qu'en 2017. Et pour 2019, il faudra voir. Il pense que c'est vraiment la bonne année pour financer ce projet, tout en n'ayant pas à renoncer à l'objet qui avait été prévu le long des Praz. Quand Viteos leur a annoncé leur projet à la rue des Lières, il a hésité de renoncer à celui du Chemin des Praz, mais en faisant les estimations, il a trouvé qu'il n'était pas nécessaire de repousser cet investissement. Il faut le faire pendant que la Commune a les moyens. Cela fera un nouveau secteur de la ville qui sera bien équipé et mis à jour. Il faut le dire, il reste encore plusieurs secteurs qui sont dans un état douteux au niveau des réseaux.

M. J.-M. Buschini répond à M. V. Berger concernant les chaudières à distance. Le Groupe E, avec qui Boudry travaille pour la structure d'accueil et qui gère la chaudière qui se trouve sur le plateau de la Gare, a mené une étude pour relier les trois chaudières, c'est-à-dire celle de l'Hôtel de Ville, celle des Esserts et celle du Plateau de la Gare. Suite à cette étude, le Groupe E a estimé que le jeu n'en valait pas la chandelle, puisque d'une part les investissements étaient trop importants et d'autre part la chaudière des Esserts est presque au maximum de sa capacité et celle de l'Hôtel de Ville, également et qu'en plus, cette dernière est à bout de souffle et devra être remplacée dans les trois, quatre années à venir. Par contre, la capacité de la chaudière du Plateau de la Gare peut être pratiquement doublée. A la construction, les locaux ont été prévus pour permettre l'installation d'une deuxième chaudière et ce potentiel important fait que le Groupe E va faire un bouclage depuis le faubourg Philippe-Suchard jusqu'à la future structure d'accueil, y compris le collège de Vauvilliers. S'ils font ce bouclage, c'est parce que la commune a donné l'assurance et a payé une partie du contrat comme quoi elle allait installer une chaufferie à distance dans la structure d'accueil et, dans les deux à trois ans à venir puisqu'il faudra remplacer la chaudière de Vauvilliers, également dans le collège. Bien entendu, comme Viteos l'a fait pour le gaz à la rue des Lières, le Groupe E a fait son étude de marché. Ils ont pris contact avec les propriétaires des immeubles du quartier et plusieurs propriétaires se sont montrés intéressés pour se relier également, dès le moment où ils devront changer leur chauffage. Il lui semble que la Commune va dans le sens souhaité, c'est-à-dire une politique vers ce chauffage à distance et peut-être que lorsque les moyens communaux seront à nouveau disponibles, peut-être que Boudry augmentera la capacité des chaudières communales, notamment celle des Esserts parce qu'il est connu que sur le bas de la ville, il y a des clients qui seraient intéressés à se relier.

Le président rappelle que selon l'art. 43 du Règlement général de Commune, les questions doivent être adressées au président et non directement aux membres du Conseil communal. Il relit l'article et demande donc aux orateurs de s'inscrire. Il ne voudrait que des discussions à rallonge soient entamées, surtout une fois qu'il y a eu une réponse. Pour le prochain objet seulement, il demandera quels orateurs souhaitent la parole, il notera les noms et il leur donnera la parole, afin d'éviter de reposer une question sur la réponse de tous les membres du Conseil communal. Avec cette mesure, les questions doivent être préparées, annoncées et posées et les réponses obtenues. Ainsi il sera possible d'avancer en bonne entente. Il rappelle le principe de la politique de milice, donc le temps de tout un chacun, même s'il n'est pas cher, est compté. (Rires). Il donne donc la parole à M. A. Sandoz pour la dernière question sur cet objet.

M. A. Sandoz demande, à la suite de l'explication de M. J.-M. Buschini concernant la création possible d'une deuxième centrale sur le Plateau de la Gare, si cette décision revient bien au nouveau propriétaire de la parcelle, puisque ce n'est plus un terrain communal.

M. J.-M. Buschini, lui confirme que c'est le Groupe E qui possède cette chaudière et qu'il l'a construite avec une possibilité d'extension. Leur intérêt est simplement de développer leur circuit et

d'avoir davantage de clients. La Commune va travailler avec eux comme avec toutes les sociétés avec lesquelles elle travaille.

Au vote, le rapport est accepté à 33 voix contre 1 opposition et 1 abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 563'000.00 ayant pour cadre l'assainissement des infrastructures à la route des Chéseaux

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit qu'il a examiné attentivement ce rapport. Il a constaté que la conduite d'eau doit être impérativement changée, parce qu'elle ne répond plus aux normes de sécurité et que la route doit être refaite en raison de son très mauvais état. Effectivement, une bonne partie de la dépense a déjà été inscrite au budget d'investissement 2017. Il a été confirmé que la différence de CHF 113'000.00 serait assurée et correspond à la capacité financière de la commune, ce dont il a pris bonne note. Par conséquent, il dit qu'il faut profiter de l'exécution de ces travaux pour en faire d'autres et ainsi éviter la réouverture de la route plus tard, ce qui pourrait engendrer des coûts plus importants. Le groupe accepte à l'unanimité ce rapport.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, déclare que le crédit d'engagement de CHF 563'000.00 ayant pour cadre l'assainissement des infrastructures de la route des Chéseaux sera accepté par le groupe. Il relève le fait que ces travaux sont entrepris dans un souci de regrouper ces chantiers en un seul chantier et que le montant est légèrement inférieur à celui qui avait été demandé dans le budget des investissements 2017.

Au vote, le rapport est accepté à 34 voix et 1 abstention.

8. Informations du Conseil communal

Aucune information.

9. Questions

M. B. Thomson, en son nom, dit que M. P. Quinche vient d'expliquer qu'il existe une directive concernant l'éclairage public et il aimerait savoir s'il existe également une telle directive pour l'éclairage sur le domaine privé ou alors si celle valable pour le public vaut également sur le domaine privé. M. J.-D. Böhm a parlé du sur-éclairage à la rue des Lières. Actuellement entre la Migros et les quatre nouveaux bâtiments sur Pré-Landry, il trouve aussi qu'il y a un sur-éclairage : 12 lampadaires sur moins de 70 m. C'est extrêmement éclairé et depuis sa chambre à coucher, il croit qu'il regarde une piste d'atterrissage d'aéroport plutôt qu'un chemin piéton.

M. P. Quinche lui répond que les projets privés doivent normalement se plier aux mêmes règles et directives que l'éclairage public. Il est surpris d'apprendre qu'il y a autant d'éclairage à cet endroit. Il en parlera avec les Services techniques et voir dans quelle mesure il est possible de s'immiscer dans l'éclairage public privé pour corriger, éventuellement prendre contact avec le promoteur pour voir

s'il n'y a pas eu une maladie de jeunesse et donc un peu d'excès avec l'éclairage. Mais si cela dérange au niveau privé, alors cela fait partie du domaine privé. Il dit que la commune ne peut pas se mêler de tous les problèmes particuliers. Toutefois, il profite de rappeler que les éclairages publics sur domaine privé sont l'affaire des propriétaires fonciers où se trouvent ces éclairages et que la Commune a trop souvent pris l'habitude de penser que c'étaient quand même les Services industriels et les communes qui étaient responsables de ces derniers. Il le fait remarquer, parce que quelques dossiers ressortent maintenant. Parce que les réseaux ont environ 50 ans et que les pépins arrivent. Cela n'a jamais été entretenu, à part changer un fusible ou une ampoule. C'était la coutume de l'époque car il y avait de l'argent et pas encore trop de soucis. Les Services industriels pouvaient passer et changer une ampoule. C'est rentré dans les mœurs mais, entre guillemets, c'est « une totale infraction ». D'ailleurs, un dossier de ce genre se présente maintenant, il ne va pas encore en parler ce soir, car il est tout chaud et qu'il faudra encore y réfléchir. Mais il pense qu'il faudra faire un recensement des cas particuliers, comme toutes les routes privées. Est-ce qu'il faut déneiger, pas déneiger, etc. Finalement il y a des règles du jeu et, à continuer ainsi, ce n'est pas juste, toute la population paie pour les particuliers. Les propriétaires fonciers ont des locataires et ces locataires se tournent vers la commune parce que leurs propriétaires ne font rien. Non, il conseille à tous les locataires de se tourner vers les propriétaires afin de mettre les choses en ordre. Le Conseil communal, en revanche, souhaite aider les particuliers qui ont de la difficulté à trouver une solution avec les propriétaires fonciers, parce que ce ne sont pas des spécialistes. Effectivement à l'époque où les investissements ont été faits, ce sont des professionnels qui ont fait le travail et une fois la facture payée, ils se retirent sans octroyer de suivi.

M. N. Rousseau, en son nom, mais en pensant que c'est une préoccupation qui est partagée par plusieurs personnes dans l'assemblée, dit que la Grande Béroche vient de se doter de ses nouvelles autorités. La commune de Milvignes, par son Conseil général a récemment refusé un rapport qui stipulait un rapprochement avec Boudry. La Ville de Boudry est donc relativement seule, Cortaillod idem. Il se demande s'il ne serait pas temps de se rapprocher rapidement de cette commune de Cortaillod pour rentamer une procédure de fusion, qui serait certainement moins difficile à réaliser étant donné que les deux communes sont complémentaires et qu'à deux, c'est plus facile qu'à trois. D'après les derniers chiffres, il s'est laissé dire que cela donnerait la quatrième commune du canton. Il pense qu'il y a des opportunités qu'il faut saisir rapidement. Il croit que du côté de Cortaillod, certains esprits sont disposés à entrer en matière et demande donc si le Conseil communal va aller dans ce sens.

M. D. Schürch répond que le Conseil communal avait contacté l'ensemble des communes voisines pour parler de ce point et qu'il a toujours mis ce sujet sur la table des discussions. C'était peut-être un peu tôt dans la législature, il y avait quatre nouveaux conseillers communaux à Cortaillod. Il pense qu'il faudrait reprendre contact avec eux. Il dit également qu'il serait bien que les conseillers généraux de Boudry contactent leurs homologues de Cortaillod et essayent de lancer une action commune qui légitimerait, voire stimulerait la démarche au niveau des exécutifs. Il leur assure qu'à Boudry, tous les conseillers communaux sont convaincus et si une proposition était déposée formellement, sous forme d'une motion par exemple, il doute que le Conseil communal de Boudry s'y oppose.

Mme Vogel Oberlin, en son nom, demande qui s'occupe des fontaines sur le territoire communal parce que celle qui est au départ de la route des Chéseaux en direction de la Place du 650^e, en bois, est complètement pourrie, pleine d'algues et l'eau sort par tous ses pores et cela fait des flaques au pied de cette jolie fontaine.

Mme M. Braghini la remercie pour sa question et lui dit qu'elle va contacter, par l'intermédiaire des travaux publics, le syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry.

M. P. Vaudroz, en son nom, déclare que chacun sait que 2017 est une année particulière pour Boudry et il espère que chacun a pu participer à certaines manifestations qui ont été organisées pour célébrer cette concordance de date et du numéro postal. Si cela n'était pas le cas, il y en aura encore et il est possible de se référer au site www.2017boudry.ch. La cheville ouvrière ou le moteur, il ne sait pas trop comment l'appeler, de toutes ces manifestations est un personnage bien connu, puisqu'il anime aussi en tant que conservateur le Musée de l'Areuse, qui est un point touristique assez important pour notre commune, c'est M. Pierre-Henri Béguin. Il trouve que cette personne se donne beaucoup pour la commune et mériterait, à son avis, le titre de citoyen d'honneur de la Ville et Commune de Boudry. Il demande si c'est possible et qu'elles sont les démarches pour ce faire.

M. J.-M. Buschini trouve que M. P. Vaudroz a raison, que M. P.-H. Béguin est effectivement un élément essentiel pour tout ce qui se passe à Boudry en 2017. Toutefois, il y a aussi d'autres personnes. Il pense par exemple à M. C. Kuffer qui a présidé la manifestation de Pavés en folies. Il a été invité, ainsi que Mme M. Braghini à plusieurs séances du comité, afin d'être au courant de leurs organisations et aussi pour pouvoir coordonner l'engagement des services communaux. Il a d'ailleurs échangé à ce propos au sein de Conseil communal sur cette possibilité, pas nécessairement pour le titre de citoyen d'honneur, mais en tout cas pour le prix du mérite culturel et le nom de M. Béguin, ainsi que celui d'autres membres de ce comité a été évoqué au sein du Conseil pour ce prix, mais il n'est pas arrivé au bout des discussions, il y réfléchit. En revanche, concernant les démarches pour devenir citoyen d'honneur, il y en a eu tellement peu, qu'il ne peut pas répondre maintenant.

M. D. Keller, en son nom, demande ce que pense faire le Conseil communal au sujet des problèmes de l'horloge et de la sonnerie de la Tour Marfaux.

M. J.-M. Buschini lui confirme qu'il y a effectivement un grand souci avec l'horloge de cette tour. Réparer complètement le mécanisme n'est plus possible, car il est trop vieux. Il faudrait racheter un nouveau mécanisme, changer la pendule et refaire les peintures, tout cela représente un budget de plusieurs dizaines de milliers de francs. Ce projet-là est donc laissé pour l'instant de côté. Actuellement, il réfléchit sur une proposition qui pourrait tenir quatre ou cinq ans et qui coûterait moins de CHF 5'000.00. Il a aussi entendu que cela ne sonne plus à 22h00, mais comme l'intendant des bâtiments est en vacances et que c'est lui le spécialiste de l'horloge, il attend son retour pour qu'il puisse la régler. Il promet de donner bientôt des nouvelles concernant la solution choisie pour entretenir cette pendule. Peut-être que cela ne nécessitera pas de rapport mais que le Conseil communal pourra prendre cela dans ses compétences ou même dans le budget de fonctionnement.

Le président informe le Conseil général qu'il a été invité à le représenter en sa qualité de président à trois reprises. Le 1^{er} août, la société de développement de Boudry lui a adressé une invitation qu'il n'a malheureusement pas pu honorer pour cause d'absence, les 500 ans de la Réforme, invitation de la paroisse du Joran qu'il a pu honorer et la troisième invitation vient du Comité de la Boudrysia. Il participera à l'apéritif devant la grande Salle et est invité à la Boudrysia, en tant que président du Conseil général. Il conclut en disant qu'il y a aussi des avantages à être président. (Rires).

M. J.-M. Buschini l'informe qu'il recevra encore au moins deux invitations : une pour la soirée en faveur des nouveaux arrivants et une pour la manifestation des nouveaux citoyens. Les dates ont été fixées au Conseil communal ce soir, il va en être tantôt informé.

Le président précise encore qu'il a rappelé aujourd'hui l'art. 43 du Règlement général de Commune. Cette remarque n'était pas adressée à quelqu'un en particulier mais à toute l'assemblée. Il s'est vu confier ce poste, alors il s'appuie sur le Règlement pour essayer de diriger au mieux. Il n'y aura rien de personnel, c'est simplement professionnel. Désormais, il demande que les orateurs qui souhaitent

prendre la parole donnent leur nom et prénom, le secrétaire les notera et ainsi les débats seront organisés au mieux.

Les dates des prochaines séances sont affichées à l'écran :

- lundi 6 novembre 2017, en réserve
- lundi 18 décembre 2017, pour la séance du budget.

La séance est levée à 21h05.

Boudry, le 14 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Kolawole Atchade

David Aubry